

Toujours plus loin... Toujours plus cher... pour les agents

Lors du groupe d'échange du 18 février dernier, l'administration présentait comme point d'information le bilan de la mutualisation de la logistique des concours auprès des services de l'Éducation Nationale (SIEC). Mutualisation qu'elle entend développer progressivement pour l'ensemble des concours (SACDD CN, SACDD CS et TSPDD en 2015).

Cette nouvelle organisation :

- réduit le nombre de centres d'examen obligeant les candidats à se déplacer sur des distances toujours plus longues
- instaure « une dîme de 5 euros » pour chaque candidat (taxe qui sous la pression de FORCE OUVRIÈRE a été retirée pour 2013)

FORCE OUVRIÈRE a immédiatement réagi à cette nouvelle organisation. L'administration est restée inflexible se retranchant systématiquement derrière le fait qu'il s'agissait uniquement d'un point d'information. Circulez y'a rien à voir (NDLR).

FORCE OUVRIÈRE a donc écrit le 27 février 2014 au Secrétaire Général du MEDDE-MLET lui demandant de revoir sa position sur ce dossier.

[Télécharger le courrier au SG](#)

Le 29 avril 2014, le Directeur adjoint au secrétaire général a répondu nous informant du maintien de ce recours à la sous traitance, précisant que le maillage territorial permettait aux candidats d'avoir moins de 3 heures de transport pour se rendre dans le centre d'examen. *Et dire qu'on est le ministère du développement durable !!!*

[Télécharger la réponse du SG](#)

Cependant rien sur les 5 euros. On peut encore croire au Père Noël.

Enfin, l'administration s'annonce prête à accorder une dérogation aux remboursements des frais de déplacement de l'agent qui présenterait plus d'un concours dans l'année. Toutefois, elle ajoute quand même que l'agent « doit choisir avec discernement, le concours ou l'examen professionnel le plus adapté et le préparer en conséquence ».

Chers collègues qui souhaitez présenter plusieurs concours dans l'année, il vous faudra mettre la main à la poche ou faire un choix difficile quand on connaît le nombre de postes offerts.

✂

BULLETIN D'ADHÉSION

LA COTISATION SYNDICALE FAIT L'OBJET D'UN CRÉDIT D'IMPÔT EN LIEU ET PLACE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LES COTISATIONS. EN EFFET, TOUS LES SALARIÉS, MÊME NON IMPOSABLES, BÉNÉFICIERONT DE CE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES COTISATIONS SYNDICALES.

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**SN FO-PETULTEM
MEDDE-MLET - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - La Défense Cedex 04**

CONCOURS